

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR LA SOCIETE

NEXEYA INVEST SAS

PRESENTEE PAR



**Document « Autres informations »
relatif aux caractéristiques notamment juridiques,
financières et comptables de NEXEYA**



Le présent document relatif aux autres informations de NEXEYA a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 16 octobre 2013, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF. Ce document a été établi sous la responsabilité de NEXEYA.

Le présent document complète la note en réponse à l'offre publique d'achat simplifiée de NEXEYA INVEST SAS (l'« Offre ») visant les actions de la société NEXEYA visée par l'AMF le 15 octobre 2013 sous le numéro 13-543.

Des exemplaires du présent document et de la note en réponse sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais au siège de NEXEYA.

NEXEYA

Centrale Parc – Bat 2, avenue de Sully Prudhomme
92298 Chatenay-Malabry

Un avis sera diffusé au plus tard le 17 octobre 2013 conformément aux dispositions des articles 231-28 et 221-3 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

Note : Les termes ou expressions commençant par une majuscule et qui ne seraient pas expressément définis dans le présent document auront le sens qui leur est attribué dans la note en réponse à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société NEXEYA initiée par la société NEXEYA INVEST SAS.

Sommaire

1	Informations requises au titre de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.....	3
2	Préambule : rappel des principales caractéristiques de l'Offre	3
3	Présentation de la société visée : NEXEYA	5
3.1	Informations concernant l'émetteur.....	5
3.2	Renseignements concernant le capital social	7
3.3	Organigramme simplifié de la Société.....	11
4	Organes d'administration et Direction Générale	12
4.1	Direction Générale	12
4.2	Conseil d'administration.....	12
4.3	Rémunération des organes d'administration et de Direction.....	16
5	Commissaires aux comptes	17
5.1	Commissaires aux comptes titulaires.....	17
5.2	Commissaires aux comptes suppléants.....	17
5.3	Honoraires des commissaires aux comptes	17
6	Informations comptables et financières	18
6.1	Comptes consolidés annuels au 30 juin 2013	18
6.2	Communiqués de presse	18
6.3	Agenda financier 2013-2014	19
7	Conventions et engagements réglementés.....	19
7.1	Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice.....	19
7.2	Conventions réglementées sur exercices antérieurs	19
8	Risques, événements importants et perspectives	21
8.1	Procédures judiciaires ou arbitrage	21
8.2	Evolution significative des risques depuis la publication du Rapport Financier Annuel 2012-2013.....	21
8.3	Evènements importants depuis l'arrêté du Rapport Financier Annuel 2012-2013	21
8.4	Perspectives.....	21
9	Attestation de la personne responsable du document.....	22

1 Informations requises au titre de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de NEXEYA figurent dans le Rapport Financier Annuel de la Société pour l'exercice clos au 30 juin 2013 et publié le 1^{er} octobre 2013.

Ce document est disponible sur le site internet de la Société. Il peut également être obtenu sans frais auprès de la Société à l'adresse suivante :

NEXEYA
Centrale Parc – Bat 2, avenue de Sully Prudhomme
92298 Chatenay-Malabry

Le présent document met à jour les informations relatives à la Société depuis l'arrêté au 30 juin 2013 du Rapport Financier Annuel 2012-2013.

A la connaissance de la Société, à l'exception des événements listés au paragraphe 8.3. « Evénements importants depuis l'arrêté du Rapport Financier Annuel 2012-2013 » du présent document, aucun événement important n'est survenu depuis l'arrêté du Rapport Financier Annuel 2012-2013, qui est disponible sur le site internet de la société www.nexeya.fr.

2 Préambule : rappel des principales caractéristiques de l'Offre

A l'issue d'un processus compétitif d'appel d'offres, les Dirigeants Actionnaires se sont engagés, aux termes d'un protocole d'investissement en date du 30 juillet 2013 (le « **Protocole** »), à transférer à l'Initiateur¹, par voie d'apports en nature, 980.540 actions NEXEYA, qu'ils détenaient, directement et/ou indirectement au travers de leur holding respectif, pour une valeur de 12 € par Action Transférée.

Les Dirigeants Actionnaires, ainsi que des fonds alors gérés par BNP Paribas Private Equity SAS et aujourd'hui gérés par Isatis Capital SA, des fonds gérés par Alto Invest SA, des fonds gérés par NextStage SAS et des fonds gérés par Talence Gestion SAS, se sont également engagés, aux termes d'un contrat de cession d'actions en date du même jour (le « **Contrat de Cession** »), à transférer à l'Initiateur, par voie de cessions, 1.364.544 actions NEXEYA, qu'ils détenaient directement et/ou indirectement, pour une valeur de 12 € par Action Transférée.

¹ NEXEYA INVEST SAS (l'« **Initiateur** ») est détenu, à la date du présent document, (i) à hauteur de 35,16 % de son capital et 69,53 % de ses droits de vote, par Activa Capital Fund II, fonds commun de placement à risques représenté par sa société de gestion, Activa Capital SAS (« **ACFII** ») et par le FCPR Fonds de Co-Investissement Direct 2, fonds commun de placement à risques représenté par sa société de gestion, Bpifrance Investissement SAS (« **FCID2** »), et (ii) à hauteur de 64,84 % de son capital et 30,47 % de ses droits de vote, directement et/ou indirectement, par Monsieur Jean-Yves RIVIERE, actuel président du conseil d'administration de NEXEYA, Monsieur Philippe GAUTIER, actuel Directeur Général de NEXEYA, ainsi que par Monsieur Marc HABABOU, ancien administrateur de NEXEYA (les « **Dirigeants Actionnaires** »).

L'intégralité des Actions Transférées représentant environ 57,92 % du capital et 58,63 % des droits de vote de la Société, et environ 57,92 % du capital et des droits de vote de la Société en application des dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, Activa Capital SAS, Bpifrance Investissement SAS et NEXEYA ont fait paraître, le 30 juillet 2013, un communiqué de presse informant le public de la signature du Protocole et du Contrat de Cession, ainsi que de leurs principales caractéristiques, et annonçant le dépôt, à l'issue de la réalisation de l'acquisition des Actions Transférées et dans les meilleurs délais à compter de cette réalisation, par l'Initiateur auprès de l'AMF d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée au prix de 12 € par action NEXEYA apportée.

Conformément aux stipulations du Protocole et du Contrat de Cession, l'Initiateur a acquis, dans le cadre d'une transaction réalisée par voie d'apports et de cessions de gré à gré, le 30 septembre 2013, l'intégralité des Actions Transférées, soit un total de 2.345.084 actions NEXEYA, représentant environ 57,92 % du capital et 58,63 % des droits de vote de la Société, et environ 57,92 % du capital et des droits de vote de la Société en application des dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, à un prix de 12 € par Action Transférée.

Les Actions Transférées étaient détenues par les Dirigeants Actionnaires et JMCE Consultants SARL, PCG Consultants SARL et LM Partners SARL, sociétés que les Dirigeants Actionnaires contrôlent respectivement, ainsi que par des fonds gérés par Isatis Capital SA, des fonds gérés par Alto Invest SA, des fonds gérés par NextStage SAS et des fonds gérés par Talence Gestion SAS.

L'Offre revêt donc un caractère obligatoire en application des articles 234-2 et 235-2 du règlement général de l'AMF, et sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

ACFII, FCID2, les Dirigeants Actionnaires, JMCE Consultants SARL, PCG Consultants SARL, LM Partners SARL et NEXEYA INVEST agissent de concert à l'égard de NEXEYA. A la date du présent document, NEXEYA INVEST est le seul membre du concert à détenir des actions de la Société.

Natixis, en tant qu'établissement présentateur de l'Offre, a déposé le projet d'Offre et le projet de note d'information auprès de l'AMF pour le compte de l'Initiateur, le 1^{er} octobre 2013. Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, Natixis garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre porte sur la totalité des actions NEXEYA non détenues par l'Initiateur, à l'exception de 12.000 actions, sur les 49.088 actions auto-détenues par la Société, que cette dernière a décidé de ne pas apporter à l'Offre, soit sur un nombre maximum de 1.691.619 actions sur la base du capital social de la Société à la date du dépôt du projet d'Offre.

3 Présentation de la société visée : NEXEYA

3.1 Informations concernant l'émetteur

3.1.1 *Forme juridique, siège social, objet social, et exercice social, durée de vie et droits de vote*

Article 1 des statuts - Forme

« La société a été constituée sous la forme de Société Civile aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 juillet 1999 enregistré à la RDI d'Evry le 24 juin 1999. Elle a été transformée en société anonyme par assemblée générale extraordinaire en date du 27 juillet 2000. [...] »

Article 2 des statuts – Objet

« La société a pour objet en France et à l'étranger :

- L'étude et la réalisation de systèmes, matériels et logiciels et toutes prestations s'y rapportant ;
- Toutes prestations de services dans les domaines administratif, commercial, gestion financière, en faveur des sociétés dans lesquelles la société détient une participation.
- L'acquisition, la propriété, l'administration des valeurs mobilières, titres de participations, droits sociaux dans toutes les sociétés civiles ou commerciales ;
- Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en favoriser la réalisation. »

Article 4 des statuts – Siège social

« Le siège social est fixé à Châtenay-Malabry (92290) Centrale Parc – Bât 2 - Avenue Sully Prudhomme.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou des départements limitrophes par simple décision du conseil d'administration sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

En cas de transfert décidé conformément à la loi par le conseil d'administration, celui-ci est habilité à modifier les statuts en conséquence. »

Article 5 des statuts – Durée

« La durée de la Société reste fixée à 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Cette durée viendra donc à expiration en 2098, sauf les cas de dissolution ou prorogation anticipée. »

Article 6 des statuts - Exercice social

« L'exercice social commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année. »

3.1.2 Historique

1997 : Création d'Eurilogic SA

2000 : Naissance du Groupe Eurilogic par le rapprochement de Eurilogic SA et de Modcomp – société qui réalise des calculateurs « temps réel »

2000 : Transformation juridique en Société Anonyme à conseil d'administration

2002 : Acquisition de HTS - société de développement et d'édition de logiciels scientifiques et industriels et d'intégration de systèmes dans les domaines de la mesure et de la télémessure, basée à Perpignan

Acquisition d'ALPHACIM – société proposant des solutions d'automatisation pour l'industrie pharmaceutique

Ouverture du capital auprès des investisseurs LCF Rothschild et Crédit Lyonnais

2003 : Acquisition de SODATEC IMT - ingénierie industrielle dans la défense et le spatial

2004 : Certification ISO 9001 v 2000

2005 : Obtention du label OSEO (FCPI)

Acquisition de SODIMA - intégration de calculateurs et de logiciels spécifiques destinés à des environnements à contraintes spécifiques

Acquisition d'ADULIS - ingénierie industrielle dans l'automobile

2007 : Acquisition d'ISIS MPP - société spécialisée en services électroniques et informatiques dans les domaines de la conception, de la fabrication et de la maintenance d'équipements de tests et de logiciels associés.

Acquisition de TEKSAN - société de conseil en technologie et d'ingénierie

Introduction en bourse sur NYSE Alternext

2008 : Eurilogic devient NEXEYA SERVICES et se structure en deux pôles : un pôle Produits et un pôle Services

Cession de l'activité de distribution de matériel SUN

2009 : Acquisition de NOVALASE - société spécialisée dans le domaine de l'optique et des lasers, située à Canéjan, au sud de Bordeaux

2010 : Acquisition de BM Développement, holding du Groupe BTS spécialisé dans les études et la fabrication d'équipements pour les industries spatiales et aéronautiques

2011 : Reprise des actifs de la société ANTYCIP, spécialisée dans la conception, la fabrication et le support d'alimentations électriques pour des systèmes électroniques critiques ainsi que dans la distribution de matériels destinés à la conversion d'énergie électrique

3.1.3 Aperçu des activités

NEXEYA conçoit, réalise, teste et maintient des systèmes électroniques critiques destinés aux marchés de la Défense, de l'Aéronautique, du Spatial, des Transports, et de l'Energie. NEXEYA propose une offre globale à ses clients grâce à la maîtrise de trois métiers complémentaires :

- NEXEYA Systems conçoit et fabrique des systèmes sur mesure,
- NEXEYA Products développe et supporte des produits catalogues, et
- NEXEYA Services fournit des services d'assistance technique et de maintenance.

Avec une stratégie active de croissance externe, sur des marchés structurellement porteurs, le Groupe a multiplié son chiffre d'affaires par 10 en 10 ans et atteint 129,6 M€ au titre de l'exercice 2012-2013.

3.2 Renseignements concernant le capital social

3.2.1 Capital social

Article 8 des statuts – Capital social

« Le capital social est fixé à la somme de deux millions vingt-quatre mille trois cent cinquante et un euros et cinquante centimes (2.024.351,50 €). Il est divisé en quatre millions quarante-huit mille sept cent trois actions (4.048.703) de cinquante centimes d'euros (0,50) chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. »

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital. Le capital social de NEXEYA n'a pas connu d'évolution au cours des trois derniers exercices.

3.2.2 Répartition du capital social et droits de vote

A la date du dépôt du projet d'Offre, soit post-cessions et apports des actions NEXEYA par les Dirigeants Actionnaires tel que prévus dans le Protocole et le Contrat de Cession signés le 30 juillet 2013, qui ont été réalisés le 30 septembre 2013, la répartition du capital et des droits de vote de NEXEYA était la suivante :

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote réels	% des droits de vote réels*	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques**
NEXEYA INVEST SAS	2.345.084	57,92 %	2.345.084	58,63 %	2.345.084	57,92 %
Actions sous-jacentes à des plans d'attribution gratuite d'actions en période de conservation à la date de dépôt du projet d'Offre	50.000***	1,24 %	50.000	1,25 %	50.000	1,24 %
Actions auto-détenues	49.088	1,21 %	0	0,00 %	49.088	1,21 %
Flottant	1.604.531	39,63 %	1.604.531	40,12 %	1.604.531	39,63 %
Total	4.048.703	100,00 %	3.999.615	100,00 %	4.048.703	100,00 %

* Droits de vote réels calculés en tenant compte des 49.088 actions auto-détenues privées de droit de vote

** Droits de vote théoriques calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF

*** Dont 8.000 actions devenant cessibles à partir du 21 octobre 2013, en raison de l'expiration de leur période de conservation, et susceptibles d'être apportées à l'Offre.

Acquisition de titres au cours de la période d'offre

Entre la date de dépôt du projet d'Offre auprès de l'AMF et l'ouverture de l'Offre, l'Initiateur a indiqué, dans la note d'information qu'il a déposé, avoir acquis au Prix de l'Offre un total de 494.885 actions NEXEYA sur le marché.

Ainsi, à la date de l'ouverture de l'Offre, l'Initiateur détient un total de 2.839.969 actions de la Société, la répartition du capital et des droits de vote de NEXEYA étant, ainsi, à la date du présent document, la suivante :

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote réels	% des droits de vote réels*	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques**
NEXEYA INVEST SAS	2.839.969	70,15 %	2.839.969	71,01%	2.839.969	70,15 %
Actions sous-jacentes à des plans d'attribution gratuite d'actions en période de conservation à la date de dépôt du projet d'Offre	50.000***	1,24 %	50.000	1,25 %	50.000	1,24 %
Actions auto-détenues	49.088	1,21 %	0	0,00 %	49.088	1,21 %
Flottant	1.109.946	27,41 %	1.109.946	27,75 %	1.109.946	27,41 %
Total	4.048.703	100,00 %	3.999.615	100,00 %	4.048.703	100,00 %

* Droits de vote réels calculés en tenant compte des 49.088 actions auto-détenues privées de droit de vote

** Droits de vote théoriques calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF

*** Dont 8.000 actions devenant cessibles à partir du 21 octobre 2013, en raison de l'expiration de leur période de conservation, et susceptibles d'être apportées à l'Offre.

A la date du présent document, aucun membre du conseil d'administration ni aucun Dirigeant Actionnaire, ne détient d'action NEXEYA. La Société n'a connaissance d'aucun accord entre actionnaires en vigueur à ce jour pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Article 16 des statuts – Droit de vote double

« Chaque actionnaire a droit à autant de voix que le nombre d'actions qu'il possède ou représente. Toutefois un droit de vote double est attaché à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux (2) ans au moins, dès lors qu'il en a fait la demande expresse, auprès de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé ou conservera les droits acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs ou profit du conjoint ou de parents au degré successible. Il en sera de même en cas de fusion absorption ou de scission entre actionnaires personnes morale, emportant transfert de propriété de titres de la société.

Lorsqu'un actionnaire détient à la fois des actions à droit de vote double et des actions ne donnant pas droit à un droit de vote double, pour le calcul des droits de vote, nonobstant des règles fiscales différentes et sauf indication contraire de l'actionnaire cédant, les cessions sont réputées porter en priorité sur les actions cessibles acquises ou souscrites le plus récemment. »

A la date du présent document, la société n'a pas connaissance d'actions faisant l'objet de droits de vote double.

3.2.3 Déclarations de franchissement de seuils

En application des dispositions des articles 223-15-1 du règlement général de l'AMF et L. 233-7 du code de commerce et des stipulations de l'article 12 des statuts de la Société, l'Initiateur a déclaré, par courriers en date du 1^{er} octobre 2013 :

- auprès de l'AMF, avoir franchi à la hausse, le 30 septembre 2013, le seuil de 50 % du capital et des droits de vote de la Société. Cette déclaration de franchissement de seuil a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 2 octobre 2013 sous le numéro D&I 213C1467 ; et
- à la Société, avoir franchi à la hausse, le 30 septembre 2013, (i) les seuils légaux de 5 %, 10 %, 15%, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3 et 50 % du capital et des droits de vote de la Société et (ii) les seuils statutaires du vingtième et de ses multiples entiers jusqu'à 55 % (inclus) du capital et des droits de vote de la Société.

En application des dispositions de l'article L. 233-7 du code commerce et des stipulations de l'article 12 des statuts de la Société, les sociétés holding suivantes contrôlées par les Dirigeants Actionnaires ont déclaré à la Société, par lettres recommandées avec avis de réception en date du 1^{er} octobre 2013, avoir franchi à la baisse, le 30 septembre 2013 :

- pour la société JMCE Consultants (contrôlée par Monsieur Jean-Yves Rivière), (i) les seuils légaux de 5%, 10% et 15% du capital et des droits de vote de la Société et (ii) les seuils statutaires du vingtième et de ses multiples entiers jusqu'à 15% (inclus) du capital et des droits de vote de la Société ;
- pour la société PCG Consultants (contrôlée par Monsieur Philippe Gautier), (i) le seuil légal de 5% du capital et des droits de vote de la Société et (ii) le seuil statutaire du vingtième du capital et des droits de vote de la Société ;
- pour la société LM Partners (contrôlée par Monsieur Marc Hababou), (i) le seuil légal de 5% du capital et des droits de vote de la Société et (ii) le seuil statutaire du vingtième du capital et des droits de vote de la Société.

En application des dispositions de l'article L. 233-7 du code de commerce et des stipulations de l'article 12 des statuts de NEXEYA, l'Initiateur a déclaré à la Société :

- (i) par courrier en date du 7 octobre 2013, avoir franchi à la hausse, (i) le 2 octobre 2013, les seuils statutaires de 60 % et 65 % du capital et des droits de vote de la Société et (ii) le 4 octobre 2013, le seuil légal de 2/3 du capital et des droits de vote de la Société ; et
- (ii) par courrier en date du 11 octobre 2013, avoir franchi à la hausse le 10 octobre 2013, le seuil statutaire de 70 % du capital et des droits de vote de la Société.

3.2.4 Délégations de compétence accordées au conseil d'administration

Le tableau ci-après synthétise les délégations en cours de validité à la date de publication du présent document :

Date de l'Assemblée générale	N° de résolution	Durée	Objet de la délégation	Plafond	Utilisation depuis leur prise d'effet jusqu'à la date du présent document
25 novembre 2011	9	38 mois	Attribution d'actions gratuites	3% soit 121.461 actions de 0,50 €	Oui ²
3 décembre 2012	11	18 mois	Rachat des titres dans la limite de 10% du capital	Dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital	Non

La prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société sera convoquée avant le 31 décembre 2013. A titre d'information, le Rapport Financier Annuel 2012-2013 indique d'ores et déjà les résolutions à caractère ordinaire qui seront soumises à l'assemblée générale, celles-ci pourront être complétées, le cas échéant, par d'autres résolutions, susceptibles, notamment, de porter sur des délégations compétences conférées au conseil d'administration.

3.2.5 Descriptif du programme de rachat d'actions

Autorisation accordée au conseil, en vue du rachat des titres dans la limite de 10 % du capital.

L'assemblée générale du 3 décembre 2012 a autorisé le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209-1 et suivants du code de commerce et des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, à racheter, en une ou plusieurs fois, un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à un nombre maximum de 10 % du nombre total des actions composant le capital de la Société, au prix d'achat unitaire maximum de 20 euros, pendant une période de dix-huit mois soit jusqu'au 2 juin 2014.

Les actions de la Société pourront être acquises aux fins de permettre à la Société de :

- favoriser la liquidité des titres de la Société, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure et à mettre en œuvre par la Société, conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- remettre des actions de la Société en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de la Société, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, de régime d'options d'achat d'actions ou par voie d'attribution d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par la réglementation applicable et l'Autorité des Marchés Financiers.

² La délégation de compétence relative à l'attribution gratuite d'actions (résolution n°9 de l'AG du 25 novembre 2011) a été utilisée par le conseil d'administration du 25 novembre 2011 afin d'attribuer 36.000 actions gratuites à, respectivement, Monsieur Hollinger, Monsieur Potron et Monsieur Guyran, soit au total 108.000 actions gratuites.

3.2.6 Accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure entraîner un changement de contrôle

A la date du présent document, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle.

3.3 Organigramme simplifié de la Société

NEXEYA est organisé en trois divisions dont les métiers sont complémentaires :

- NEXEYA SYSTEMS conçoit, teste, déploie et maintient des systèmes sur mesure ;
- NEXEYA PRODUCTS édite et supporte des produits catalogues ;
- NEXEYA SERVICES fournit des prestations d'ingénierie et de support.



Liste des sociétés consolidées :

Nom de la société		Méthode de consolidation	% de consolidation	% d'intérêt	Pays d'activité
NEXEYA	SA	Mère	Na	Na	France
ADAS	SAS	IG	100%	100 %	France
ANTYCIIP TECHNOLOGIES	SAS	IG	100%	100 %	France
NEXEYA CONSEIL & FORMATION	SARL	IG	100%	100 %	France
CONVERGY	SAS	IG	100%	100 %	France
NEXEYA SERVICES	SAS	IG	100%	100 %	France
EURILOGIC POLSKA	SARL	IG	100%	100 %	Pologne
NEXEYA SYSTEMS	SAS	IG	100%	100 %	France
MIDI INGENIERIE	SAS	IG	85%	85 %	France
PMTL	SAS	IG	100%	100 %	France

Des détails concernant les sociétés non consolidées et les mouvements de périmètre sont disponibles dans le Rapport Financier Annuel 2012-2013. Ce dernier est disponible sur le site internet www.nexeya.fr.

4 Organes d'administration et Direction Générale

4.1 Direction Générale

4.1.1 Directeur Général

Philippe GAUTIER, 51 ans - Directeur Général

Date de renouvellement du mandat : assemblée générale du 03 décembre 2012.

Date d'échéance du mandat : A l'issue de l'assemblée générale tenue appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé au 30 juin 2015.

Directeur Général de NEXEYA, ingénieur diplômé de l'Ecole Centrale de Paris (promotion 1985) et titulaire d'un DEA de gestion Paris Dauphine.

Chez IBM France, il a commencé sa carrière comme ingénieur commercial. Il a rejoint MODCOMP France, intégrateur de systèmes informatiques industriels, en 1989 et y a occupé diverses fonctions avant d'en devenir Président Directeur Général en Avril 1998. Enfin, en Novembre 2000, il rejoint NEXEYA après avoir organisé la fusion entre les opérations de MODCOMP France et Eurilogic Technologies.

4.1.2 Comité de Direction

Le Comité de Direction se réunit une fois par mois. Il revoit les comptes mensuels, les comptes prévisionnels, les risques et opportunités. Il assure la gestion au quotidien du groupe au travers des équipes de direction des différentes entités qui le composent. Il s'assure de l'avancement des différents plans d'action mis en œuvre au sein du groupe, de l'adéquation et du respect des procédures de contrôle interne.

Il est composé de Philippe GAUTIER (profil présenté ci-avant), Jean-Yves RIVIERE (profil présenté au paragraphe 3.2.) et Benoît DE LA MOTTE.

Benoît DE LA MOTTE, 47 ans - Directeur Financier

Diplômé de l'EM de Lyon, titulaire d'un MBA Pace University (NY) et d'un diplôme d'expert-comptable,

Il commence sa carrière chez Price Waterhouse comme manager audit, est ensuite, de 1995 à 2000, contrôleur financier pour des filiales allemandes du groupe THALES. De 2000 à 2007, il est successivement Directeur Financier Europe du Sud de DIEBOLD, puis directeur financier pour la France de SAP. Il rejoint NEXEYA en Mars 2008 en tant que Directeur Financier.

4.2 Conseil d'administration

La composition du conseil d'administration de la Société a été modifiée le 30 septembre 2013.

Monsieur Philippe GAUTIER, Monsieur Marc HABABOU, Monsieur Norbert LARTIGUE, Monsieur Louis LE PORTZ et Monsieur Jean-Marie POIMBOEUF ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur de NEXEYA, avec effet à la date de réalisation de l'acquisition des Actions Transférées, soit le 30 septembre 2013.

Conformément aux stipulations du pacte conclu à la date de réalisation de l'acquisition des Actions Transférées entre les porteurs de valeurs mobilières émises par l'Initiateur, tel que modifié par un avenant en date du 10 octobre 2013 (le « Pacte ») :

- Monsieur Jean-Yves RIVIERE continue d'exercer les fonctions de président du conseil d'administration de NEXEYA ;
- Monsieur Philippe GAUTIER continue d'exercer les fonctions de directeur général de NEXEYA ; et

- Monsieur Christophe PARIER, Monsieur Olivier NEMSGUERN, Monsieur Benjamin MOREAU, Activa Capital SAS, représentée par Monsieur Jean-Baptiste SALVIN, et Bpifrance Investissement SAS, représentée par Monsieur Luc HEINRICH, ont été cooptés administrateurs de NEXEYA, en remplacement des membres démissionnaires, lors de la réunion du conseil d'administration de la Société qui s'est tenue à la date de réalisation de l'acquisition des Actions Transférées, soit le 30 septembre 2013.

Le conseil d'administration, qui comprend six membres, est désormais composé comme suit :

- Monsieur Jean-Yves RIVIERE, Président du conseil d'administration ;
- Monsieur Christophe PARIER, membre du conseil d'administration ;
- Monsieur Olivier NEMSGUERN, membre du conseil d'administration ;
- Monsieur Benjamin MOREAU, membre du conseil d'administration ;
- Activa Capital SAS, représentée par Monsieur Jean-Baptiste SALVIN, membre du conseil d'administration ;
- Bpifrance Investissement SAS, représentée par Monsieur Luc HEINRICH, membre du conseil d'administration.

En tant que de besoin, il est par ailleurs précisé que Monsieur Philippe GAUTIER a conservé son mandat de Directeur Général de NEXEYA.

4.2.1 Formation initiale du conseil d'administration jusqu'au 30 septembre 2013

Nom, prénom et âge	Mandat au sein de NEXEYA	Autres mandats
Jean-Yves RIVIERE 58 ans	Président du conseil d'administration	Président de NEXEYA Services Prokurent de la société Eurilogic Polska Gérant de la SARL JMCE Gérant de la SARL M3D
Philippe GAUTIER 51 ans	Directeur Général et administrateur de NEXEYA	Président de NEXEYA Systems Président d'ADAS Président de Midi Ingenierie Président d'Antycip Technologies Président de Convergy Président de PMTL Gérant de PCG Consultants Gérant de la société civile immobilière Matojacha
Marc HABABOU 53 ans	Administrateur de NEXEYA	Gérant de la société LM Partners
Norbert LARTIGUE 65 ans	Administrateur de NEXEYA	Gérant de GF Trémoulet Gérant de NL Conseil Directeur Associé de Systeya Administrateur de SA Neelogy Membre du Conseil de l'Académie des Technologies
Louis LE PORTZ 73 ans	Administrateur de NEXEYA	Président de Vignal-Artu Industrie Administrateur de Groupe Daher Président de Pack'Aéro
Jean-Marie POIMBOEUF 69 ans	Administrateur de NEXEYA	Administrateur de SNPE SA Administrateur de SOGEP SA Administrateur de NUCADVISOR SA Administrateur gérant de JMP SAS Administrateur de la SCI MACLA

4.2.2 Formation du conseil d'administration à partir du 30 septembre 2013

Nom, prénom et âge	Date d'expiration du mandat actuel	Autres mandats actuellement en cours
Jean-Yves RIVIERE 58 ans Centrale Parc – Bat 2, avenue de Sully Prudhomme 92298 Chatenay-Malabry	Assemblée générale devant statuer sur les comptes clos au 30 juin 2015	Président de NEXEYA Services Prokurent de la société Eurilogic Polska Gérant de la SARL JMCE Gérant de la SARL M3D
Christophe PARIER 40 ans 203, rue du Faubourg Saint Honoré - Paris	Assemblée générale devant statuer sur les comptes clos au 30 juin 2015	Président du directoire de Galien Président du conseil de surveillance de Primavista Membre du conseil de surveillance de ProNatura Membre du conseil de surveillance de Bruno Saint-Hilaire
Olivier NEMSGUERN 40 ans 203, rue du Faubourg Saint Honoré - Paris	Assemblée générale devant statuer sur les comptes clos au 30 juin 2015	Membre du conseil de surveillance d'Abrisud Membre du conseil de surveillance de Armatis Laser Président du conseil de surveillance de Findis Membre du conseil d'administration de Groupe La Maison Bleue Membre du conseil d'administration de Sport 2000 France
Benjamin MOREAU 36 ans 203, rue du Faubourg Saint Honoré - Paris	Assemblée générale devant statuer sur les comptes clos au 30 juin 2013	Membre du conseil de surveillance d'Abrisud Membre du comité de surveillance d'Ergalis
Activa Capital SAS, représentée par Monsieur Jean-Baptiste SALVIN 32 ans 203, rue du Faubourg Saint Honoré -Paris	Assemblée générale devant statuer sur les comptes clos au 30 juin 2013	Membre du conseil d'administration de La Maison Bleue Membre du conseil de surveillance de Findis
Bpifrance Investissement SAS, représentée par Monsieur Luc HEINRICH 50 ans 137 rue de l'Université – Paris	Assemblée générale devant statuer sur les comptes clos au 30 juin 2015	Représentant permanent de Bpifrance Investissement au : • Conseil de surveillance de LORTEL, • Conseil de surveillance de QUOTATIS • Conseil de surveillance de WORLDCAST SYSTEMS SA • Conseil d'administration de la SA ASSURONE et Censeur • Conseil de surveillance de ARMATIS LC Holding (Ambre et AGATE) • Conseil d'administration de la SA MECAMIDI et Censeur • Conseil de surveillance de la SA NEXWAY

4.2.3 Déclarations concernant les administrateurs

Il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs.

Au cours des cinq dernières années, aucun des mandataires sociaux n'a fait l'objet de condamnation pour fraude, faillite, mise sous séquestre ou liquidation, incrimination et/ou sanction publique officielle, empêchement d'agir ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires prononcées.

Aucun administrateur n'a été impliqué dans une faillite alors qu'il était membre d'un conseil d'administration, d'un organe de direction ou de conseil de surveillance au cours des cinq dernières années.

Il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels à l'égard de NEXEYA ou à l'égard des autres membres de la Direction ou du conseil d'administration.

Hormis les stipulations du Pacte, présentées ci-avant au paragraphe 4.2.3. « Déclarations concernant les administrateurs », il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un des mandataires sociaux a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre la Direction Générale.

4.2.4 Profils des administrateurs

Jean-Yves RIVIERE, 58 ans – Président du conseil d'administration et Directeur des Ressources Humaines
Ingénieur INPG (promotion 1978).

Chez Renault Automation, il a dirigé le bureau d'études logiciel pendant cinq ans, avant de prendre la responsabilité du service applications. En 1989, il devient cofondateur de la société HUMELEC, société de services en informatique, avec pour responsabilité la direction des opérations et en devient le président en 1991. Enfin, en 1998, il fonde EURILOGIC SA, qui deviendra par la suite NEXEYA.

Christophe PARIER, 40 ans – Membre du conseil d'administration

- 15 ans d'expérience dans le capital investissement
- Ancien de 3i et de Royal Bank of Scotland Private Equity
- Diplômé de l'IEP de Paris et titulaire d'un DEA de finance

Olivier NEMSGUERN, 40 ans – Membre du conseil d'administration

- 9 ans d'expérience dans le capital investissement
- Ancien d'Abénex Capital
- 6 ans d'expérience comme consultant senior chez Ernst & Young et au Boston Consulting Group
- Diplômé de Supélec

Benjamin MOREAU, 36 ans – Membre du conseil d'administration

- 6 ans d'expérience dans le capital investissement
- 4 ans d'expérience en due diligence financière chez PwC
- Titulaire d'un diplôme d'Ingénieur (CPE Lyon) et d'un Mastère de Finance de l'ESCP Europe

Activa Capital SAS, représentée par Monsieur Jean-Baptiste SALVIN, 32 ans – Membre du conseil d'administration

- 6 ans d'expérience dans le capital investissement
- Ancien de CVC Capital Partners
- 3 ans d'expérience en fusions-acquisitions et financements LBO chez UBS
- Diplômé de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et titulaire d'un Master de Finance de Paris Dauphine

Bpifrance Investissement SAS, représentée par Monsieur Luc HEINRICH, 50 ans – Membre du conseil d'administration

- Ecole polytechnique X83 et Ingénieur des Mines
- France Telecom (direction opérationnelle Paris Sud en charge des réseaux)
- SGCI (comité européen du Gouvernement, en charge de l'industrie, telecom et environnement)
- McKinsey (consultant)
- Alcatel (corporate developpement de la branche entreprise)
- Bpifrance

4.3 Rémunération des organes d'administration et de Direction

Les informations significatives relatives aux parties liées concernant la rémunération allouée aux membres des organes de Direction sont présentées ci-après :

(En milliers d'euros)	Rémunération 2012-2013	Rémunération 2011-2012
Jetons de présences	48	64
Membres du conseil d'administration (Rémunérations)	114	248
Membres du conseil d'administration (prestations refacturées) ³	592	493
Engagements de retraite	11	9
Total	765	814

4.3.1 Contrats de service

Les informations concernant les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de Direction à l'émetteur ou l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un contrat sont disponibles au paragraphe 6.2.1 « *Conventions signées entre NEXEYA et d'autres sociétés extérieures au Groupe* ».

³ Le détail des prestations refacturées est stipulé au paragraphe 7.2.1. « Conventions signées entre NEXEYA et d'autres sociétés extérieures au Groupe ».

5 Commissaires aux comptes

5.1 Commissaires aux comptes titulaires

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT – SA 672 006 483 RCS Nanterre
63, rue de Villiers - 92200 Neuilly Sur Seine

- Représenté par Monsieur Olivier DESTRUEL.
- Date de premier mandat : Nommé lors de l'assemblée générale mixte du 04 décembre 2009.
- Échéance du mandat : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015.

M.B.V ET ASSOCIES – SA 388 305 443 RCS Paris
39, avenue de Friedland - 75008 Paris

- Représenté par Olivier THIBAUT.
- Date de premier mandat : Nommé lors de l'assemblée générale ordinaire du 03 décembre 2012.
- Échéance du mandat : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

5.2 Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Yves NICOLAS - 63, rue de Villiers 92200 Neuilly Sur Seine

- Date de premier mandat : Nommé lors de l'assemblée générale mixte du 04 décembre 2009.
- Échéance du mandat : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015.

Madame Martine LECONTE - 39, avenue de Friedland - 75008 Paris

- Date de premier mandat : Nommé lors de l'assemblée générale ordinaire du 03 décembre 2012.
- Échéance du mandat : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

5.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés du Groupe au titre de l'exercice clos le 30 juin 2013 s'élèvent à 194 K€ contre 188 K€ au 30 juin 2012 :

Prestations	Exercice 2012-2013	Exercice 2011-2012
Contrôle légal des comptes	194 K€	188 K€
Autres prestations	0 K€	0 K€

6 Informations comptables et financières

6.1 Comptes consolidés annuels au 30 juin 2013

Les comptes consolidés annuels au 30 juin 2013 sont présents dans le Rapport Financier Annuel 2012-2013, qui est disponible sur le site internet de la société www.nexeya.fr. Le Rapport Financier Annuel 2012-2013 comprend :

- le rapport de gestion ;
- les comptes consolidés ;
- les comptes annuels ;
- le tableau des filiales et participations ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels ;
- le projet des résolutions de la prochaine assemblée générale.

6.2 Communiqués de presse

Le tableau suivant présente les communiqués de presse publiés par la société depuis le 30 juin 2011 et disponibles sur le site internet de la société www.nexeya.fr.

Communiqué	Date de publication	Lien
Dépôt d'un projet de note en réponse au projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de NEXEYA initiée par NEXEYA INVEST SAS	01/10/2013	Lien
Résultats annuels 2012-2013	26/09/2013	Lien
Contrat de liquidité - bilan 1 ^{er} semestre 2013	31/07/2013	Lien
Projet d'acquisition d'une participation majoritaire dans NEXEYA	30/07/2013	Lien
Chiffre d'affaires annuel 2012-2013	26/07/2013	Lien
Salon du Bourget	13/06/2013	Lien
Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre	29/05/2013	Lien
Résultats semestriels	19/03/2013	Lien
NEXEYA annonce la version 4 de SITAC nommée LYNCEA	18/02/2013	Lien
Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2012-2013	28/01/2013	Lien
NEXEYA présente au salon Aero India ses dernières technologies.	22/01/2013	Lien
NEXEYA signe un accord de partenariat avec AGILENT	25/10/2012	Lien
NEXEYA dévoile deux produits innovants au salon EURONAVAL	15/10/2012	Lien
NEXEYA et FTI signent un accord stratégique	26/09/2012	Lien
Résultats Annuels	25/09/2012	Lien
Chiffre d'affaires annuel	26/07/2012	Lien
Contrat de liquidité - bilan 1 ^{er} semestre 2012	30/06/2012	Lien
Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre	22/05/2012	Lien
Résultats semestriels	12/03/2012	Lien
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre	25/01/2012	Lien
Contrat de liquidité - bilan 2011	31/12/2011	Lien
Nomination d'un nouvel administrateur	12/12/2011	Lien
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre	07/11/2011	Lien
Calendrier Communication Financière	17/09/2013	Lien
Rapport financier	31/12/2011	Lien
Résultats Annuels	05/10/2011	Lien
Contrat de liquidité - bilan semestriel	30/07/2011	Lien
Chiffre d'affaires annuel	29/07/2011	Lien

6.3 Agenda financier 2013-2014

Communiqué	Date
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre	08 novembre 2013
Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre	28 janvier 2014
Résultats semestriels	1 ^{er} mars 2014

7 Conventions et engagements réglementés

7.1 Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice

Une convention de sous-location a été signée entre NEXEYA et NEXEYA SYSTEMS pour la mise à disposition des locaux de Massy. Ce bail prend effet à compter du 1^{er} avril 2013 pour une durée de 9 années et moyennant un loyer de 250 K€ hors taxes par an.

NEXEYA SYSTEMS a pris en charge un montant de 110 K€, hors taxes comptabilisés en produits d'exploitation, au titre de l'exercice 2012-2013 au profit de NEXEYA.

Administrateurs concernés : Jean-Yves RIVIERE et Philippe GAUTIER.

Date du conseil d'administration : 19 mars 2013.

7.2 Conventions réglementées sur exercices antérieurs

7.2.1 Conventions signées entre NEXEYA et d'autres sociétés extérieures au Groupe

- la SARL JMCE Consultants représentée par Monsieur RIVIERE, Administrateur de NEXEYA : Prestations dans les domaines de la communication institutionnelle et de l'optimisation des ressources humaines. Un montant de 320 K€ hors taxes a été comptabilisé au titre de l'exercice 2012-2013.
- la SARL PCG Consultants représentée par Monsieur GAUTIER, alors Administrateur de NEXEYA : Prestations dans les domaines du marketing et de l'action commerciale. Un montant de 202 K€ hors taxes a été comptabilisé au titre de l'exercice 2012-2013.
- la SARL LM PARTNERS représentée par Monsieur HABABOU, alors Administrateur de NEXEYA : Prestations dans les domaines administratifs et de gestion financière. Un montant de 70 K€ hors taxes a été comptabilisé au titre de l'exercice 2012-2013.

7.2.2 Convention de gestion de trésorerie avec NEXEYA SERVICES

Entre NEXEYA et NEXEYA SERVICES : Taux : 3,50 %

Au 30 juin 2013, les soldes des dettes de trésorerie enregistrées en comptes courants s'élevaient à 0 K€.

Au titre de l'exercice 2012-2013, les revenus d'intérêts comptabilisés en produits financiers se sont élevés à 35 K€ et les charges d'intérêts comptabilisées se sont élevées à 39 K€.

7.2.3 Conventions d'assistance technique avec NEXEYA SERVICES

Mise à disposition du personnel de NEXEYA SA au profit des sociétés du Groupe pour les services suivants :

- Assistance dans les domaines administratifs, comptables et de gestion
- Assistance en matière financière
- Assistance en matière commerciale et de développement
- Assistance en matière technique
- Assistance en matière juridique et fiscale
- Assistance en matière de ressources humaines

En contrepartie de ces prestations, NEXEYA SA perçoit une rémunération calculée sur la base des coûts de revient engagés par elle-même, majorés de 10 %.

Au titre de cette convention, NEXEYA SERVICES a payé, au titre de l'exercice 2012-2013, 961 K€ de charges au profit de NEXEYA SA.

8 Risques, événements importants et perspectives

8.1 Procédures judiciaires ou arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

8.2 Evolution significative des risques depuis la publication du Rapport Financier Annuel 2012-2013

A la connaissance de la Société, il n'y pas eu d'évolution significative des risques depuis la publication du Rapport Financier Annuel 2012-2013, qui est disponible sur le site internet de la société www.nexeya.fr.

8.3 Evénements importants depuis l'arrêté du Rapport Financier Annuel 2012-2013

Le 30 septembre 2013, la Société a contracté un prêt de 7.038.000 € auprès de NEXEYA INVEST SAS afin de rembourser plusieurs de ses prêts bancaires à l'occasion de la réalisation de l'acquisition des Actions Transférées. L'Initiateur envisage ainsi de modifier la politique de distribution de dividendes de la Société pour permettre le remboursement de ce prêt intragroupe durant les premières années de son investissement.

Au 30 septembre 2013, l'endettement financier net de NEXEYA est de -1,3 M€.

(En millions d'euros)	30-juin-12	31-déc-12	30-juin-13	30-sept-13 ⁴
Valeurs mobilières de placement	4,5	4,2	4,7	4,7
Disponibilités	12,1	10,6	11,3	6,1
Capex exceptionnel Irdium				-0,6
Achat site Toulouse				-1,7
SWAP	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1
Concours bancaires courants	0,0	0,0	0,0	0,0
Trésorerie nette	16,5	14,6	15,9	8,4
Emprunts et dettes	-13,1	-9,3	-10,7	-7,9
Avances conditionnées	-1,5	-0,9	-0,9	-0,9
Réserves bloquée participation	-0,9	-0,9	-0,6	-0,6
Location financement	-0,5	-0,6	-0,3	-0,3
Endettement financier brut	-16,0	-11,7	-12,6	-9,7
Endettement financier net	0,5	2,9	3,3	-1,3

A la connaissance de la Société aucun autre événement important n'est survenu depuis l'arrêté du Rapport Financier Annuel 2012-2013, qui est disponible sur le site internet de la société www.nexeya.fr.

8.4 Perspectives

Sur les orientations du 1^{er} semestre de l'exercice 2013-2014, le Groupe NEXEYA anticipe une stabilité de l'activité combinée à une rentabilité opérationnelle en légère progression.

⁴ Les données au 30 septembre 2013 sont non-auditées

9 Attestation de la personne responsable du document

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 16 octobre 2013, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations disponibles à la date du présent document et requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction 2006-07 de l'AMF, dans le cadre de l'Offre initiée par NEXEYA INVEST SAS et visant les actions de la société NEXEYA.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Le 16 octobre 2013

Monsieur Philippe GAUTIER

Directeur Général de NEXEYA